

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le présent document précise les Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) de AURATORIA, SAS à capital variable au capital social de 6000 euros, société délivrant des prestations de formation, coaching, conseil et animation d'événements, n° Siret 845 211 812 00019, RCS 845 211 812 Paris, et dont le siège social est situé 85 rue Duhesme, Paris 18<sup>ème</sup>. Les CGV décrites ci-dessous détaillent les droits et obligations de AURATORIA SAS et de son Client, et s'appliquent dans le cadre de toute vente de prestation. Elles sont systématiquement remises au Client.

## ARTICLE 1 : Acceptation et champ d'application

Par Client est désigné toute personne morale et/ou ses représentants dans le cadre des relations avec AURATORIA SAS. Toute passation de commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AURATORIA SAS, prévaloir sur les présentes CGV. Le Client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés le cas échéant.

## ARTICLE 2 : Prise de commande

### 2.1 : Validation de commande

Toute commande, pour être valable, doit être faite par écrit et confirmée. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par accord écrit du représentant légal du Client ou par toute personne dûment mandatée à cet effet, et après versement d'un acompte stipulé le cas échéant sur le devis, le bon de commande et/ou la convention.

L'écrit (devis, bon de commande et/ou convention) précisera les références des services commandés, leur nature, leurs quantités, délai de livraison et modalités de paiement.

Sa validation doit intervenir 30 jours calendaires avant le début des travaux convenus. Le Client doit adresser à AURATORIA la liste définitive des participants de son organisme au plus tard 8 jours calendaires avant le début de la prestation.

### 2.2 : Modification de la commande

Les termes des commandes transmises à AURATORIA SAS sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la part de AURATORIA SAS. Dans cette hypothèse, AURATORIA SAS ne sera pas tenue au respect des délais initialement convenus.

## ARTICLE 3 : Tarifs

Tout devis, bon de commande et/ou convention préalablement établi sera valable pour une durée de 30 jours, sauf indication contraire stipulée sur l'écrit. Le prix de la prestation est conforme au prix en vigueur au moment de la passation de commande.

Il comprend les frais de la prestation intellectuelle elle-même ainsi que ses frais annexes tels que supports pédagogiques et documentation administrative, sauf indications contraires. Il ne comprend pas les éventuels frais de location de salle, de transports hors Paris/région parisienne, de vie ni d'hébergement qui seront facturés en sus, sur production de justificatifs. Pour tout trajet de plus de 1h30 A/R par prestation, un prorata de temps passé pourra être appliqué en sus.

Tous les prix de prestation sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle du pays où est domicilié le Client ou sa société, et toute modification de ceux-ci entre la date de commande et celle de la facture, sont à la charge du Client.

## ARTICLE 4 : Livraison

### 4.1 : Délais de mise en œuvre et de livraison

Les délais de mise en œuvre des prestations de AURATORIA SAS sont convenus avec le Client.

Une convocation indiquant le lieu et les horaires de la prestation est adressée aux participants au plus tard 8 jours calendaires avant le début de celle-ci, sauf indication contraire spécifique. Les documents livrables (supports pédagogiques, documents administratifs) sont adressés par AURATORIA SAS au plus tard 8 jours calendaires suivant la prestation auxquels ils sont rattachés. Les retards de livraisons ne peuvent donner

lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

En toute hypothèse, la mise en œuvre de prestations et la livraison de livrables dans les délais ne peuvent intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard de AURATORIA SAS, quelle qu'en soit la cause, et sans que le Client puisse prétendre à un quelconque indemnité.

### 4.2 : Modalités de livraison

La livraison de documents livrables est effectuée à l'adresse de courriel indiquée par le Client ou par tout mode convenu expressément entre le Client et AURATORIA SAS.

Les prestations sont réalisées par les personnes convenues entre AURATORIA SAS et le Client, aux lieux, dates et horaires convenus entre le Client et AURATORIA SAS. Les modalités de livraison des prestations sont indiquées au devis, au bon de commande et/ou à la convention.

## ARTICLE 5 : Préparation et lieu

### 5.1 : Préparation :

Le temps passé par AURATORIA SAS à la préparation de la prestation fera partie de l'accord mis en place avec le Client, et sera soit inclus dans le prix convenu soit indiqué séparément dans le devis, le bon de commande et/ou la convention.

### 5.2 : Lieu

Le lieu des prestations est convenu par écrit entre les parties.

Il pourra être :

- en présentiel, dans des lieux mis à disposition par le Client ou loués par AURATORIA SAS.
- à distance, au mieux des disponibilités du Client et de AURATORIA SAS, par tout moyen technologique disponible.

En cas de mise à disposition de lieu par le Client, il devra correspondre aux caractéristiques communiquées par AURATORIA SAS via le document « Checklist Salle » et répondre à la réglementation en vigueur concernant les ERP. En cas de location de lieu par AURATORIA SAS, il devra correspondre également à ces éléments.

Si le Client souhaite plusieurs propositions de lieux, un temps passé de recherche et repérage sera convenu et facturé en sus.

## ARTICLE 6 : Facturation

Toute commande fera l'objet d'une facturation, conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de commerce, de 50% d'acompte à la commande, et 50% en fin de mission, sauf convention expresse contraire. Ces factures sont réglables à réception. Chaque facture émise reprendra les prestations et livrables fournis.

## ARTICLE 7 : Paiement

### 7.1 : Modalités

Les règlements seront effectués en respect des délais prévus sur le devis, le bon de commande et/ou la convention, dûment accepté et signé par le Client.

Les règlements seront effectués par virement bancaire ou postal stipulant le N° de facture.

### 7.2 : Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités de retard au taux de 10%.

En application de l'article L.441-6 du code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de AURATORIA SAS.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En outre, AURATORIA SAS se réserve le droit de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40€ (décret n°2012-1115 du 02/10/2012).

### ARTICLE 8 : Conditions d'annulation, de résiliation ou de dédit

Toute annulation n'est effective qu'après réception d'un écrit (courrier ou courriel) du Client, et doit parvenir à AURATORIA SAS au moins 15 jours calendaires avant le démarrage des travaux tels que précisés entre les parties.

Entre 14 jours et 8 jours avant le début de l'atelier, AURATORIA facturera un dédit de 30 % au CLIENT au titre des frais de gestion. Passé ce délai, et jusqu'à un jour ouvré précédent le début de l'atelier, AURATORIA SAS facturera au CLIENT un dédit de 70 %.

Toute prestation commencée est due dans sa totalité, sauf accord écrit spécifique des deux parties.

Le Client est responsable de la présence des salariés indiqués à la liste des participants.

Le Client pourra remplacer un participant manquant par un autre de ses salariés jusqu'à 8 jours calendaires avant la date de la prestation. La modification du nombre de participants à la baisse par le Client ou la non-présentation du ou des participants restent à la charge du Client.

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de la part d'AURATORIA SAS, celle-ci remboursera au Client les sommes indûment perçues, hors cas de force majeure.

### ARTICLE 9 : Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de AURATORIA SAS.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de AURATORIA SAS ou du Client et faisant obstacle à leur fonctionnement normal au stade de la réalisation des prestations ou de l'expédition des livrables.

Constituent notamment des cas de force majeure, les pannes majeures ou grèves totales ou partielles, entraînant une interruption prolongée des transports, de la fourniture d'énergie ou d'Internet, les catastrophes naturelles, le décès ou la maladie grave du Client ou de la personne devant réaliser la prestation pour AURATORIA SAS.

AURATORIA SAS et le Client conviendront alors, au mieux de leurs possibilités, du report des prestations impactées à de nouvelles dates.

### ARTICLE 10 : Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie au titre de la préparation de la prestation ou de la prestation elle-même, de quelque nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...) et ce, sans limite de durée, sauf à ce que ces informations soient tombées dans le domaine public ou communiquées à des tiers par la partie dont les informations sont issues.

### ARTICLE 11 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents et leur contenu de tout type, quel qu'en soit le support, remis au Client en amont et au cours de la prestation, ainsi que les éléments diffusés sur le site web de AURATORIA SAS, constituent des œuvres originales et font l'objet d'une protection au

titre du droit d'auteurs et de la propriété intellectuelle pour le monde entier. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation dans un cadre privé est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives. Toute reproduction totale ou partielle des documents et site web de AURATORIA SAS sans autorisation écrite préalable est interdite. Le Client comme ses salariés s'interdisent de transmettre, copier, et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents et site, sans l'accord préalable et écrit de AURATORIA SAS. Ces documents ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique, sauf accord écrit d'AURATORIA SAS. Toute représentation, altération, modification ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

### ARTICLE 12 : Données personnelles

Parmi les informations que AURATORIA SAS est amenée à demander au Client, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire le Client en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par AURATORIA SAS, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises aux éventuels prestataires de AURATORIA SAS dans le but du traitement de la commande du Client.

Conformément aux articles 15 et ss du règlement UE n°216/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « Règlement Général sur la Protection des Données », le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles. Le Client peut exercer ce droit par courrier simple à AURATORIA SAS, 85 rue Duhesme 75018 Paris, ou par courriel à [contact@auratoria.com](mailto:contact@auratoria.com).

### ARTICLE 13 : Référencement

Le Client autorise AURATORIA SAS à indiquer le nom de son entreprise et son logo dans la liste de référencement. Si le Client ne souhaite pas paraître dans la liste de référencement, il devra en avertir AURATORIA SAS par courrier simple à AURATORIA SAS, 85 rue Duhesme 75018 Paris, ou par courriel à [contact@auratoria.com](mailto:contact@auratoria.com).

### ARTICLE 14 : Litiges et Attribution de juridiction

Les contestations entre le Client et AURATORIA SAS, relatives aux prestations réalisées par AURATORIA SAS, et ce, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas droit au Client de suspendre les paiements de la prestation en cours. En cas de litige, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable.

Si une contestation ou un litige n'a pu être réglé à l'amiable, pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par AURATORIA SAS ainsi que celles relatives à l'interprétation des conditions générales de vente, il est fait attribution de juridiction au Tribunal compétent dans le ressort du TGI de Paris, qui sera le seul compétent quels que soient la nature, la cause ou le lieu du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de vente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

### ARTICLE 15 : Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles sera régie exclusivement par la loi française.